

## **Convention de partenariat entre France Volontaires, l'Union Nationale des Missions Locales et l'Agence du Service Civique relative au développement du Service civique à l'international**

Entre les soussignés,

### **France Volontaires**

Association loi 1901, sise au 6, rue Truillot - 94203 Ivry-sur-Seine, représentée par son Délégué Général, Jean-Daniel BALME, ci-après désignée « France Volontaires - FV »,

Et

### **L'Union Nationale des Missions Locales,**

Association loi 1901, sise au 3 rue de Metz - 75010 Paris, représentée par son Président, Jean-Patrick Gille, ci-après désignée « Union Nationale des Missions Locales - UNML »,

Et

### **L'Agence du Service Civique**

Groupement d'intérêt public, sise au 95 avenue de France – 75 013 Paris, représenté par son Directeur Général, Ludovic ABIVEN, ci-après dénommée « l'Agence du Service Civique – ASC »,

### **Préambule,**

Les parties :

### **France Volontaires**

Plateforme française des engagements volontaires et solidaires à l'international, France Volontaires a été créée le 1er octobre 2009 sur le socle de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP). Elle réunit les pouvoirs publics, les associations et les collectivités territoriales et a pour objet de promouvoir et de développer les différentes formes d'engagements relevant des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité (VIES) et de contribuer à leur mise en œuvre.

Ce projet s'exprime dans le respect des valeurs énoncées dans la charte commune des VIES à laquelle adhèrent les organismes d'envoi de volontaires et les volontaires eux-mêmes.

Opérateur du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, France Volontaires est membre fondateur du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de l'Agence du Service

JMB SK

Civique, membre du Comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes et de FORUM, réseau international des organisations de volontariat.

France Volontaires est présente dans 24 pays en Afrique, en Asie, en Amérique, des Caraïbes et du Pacifique Sud à travers un réseau d'Espace Volontariats, centres de ressources, d'information et d'accompagnement sur l'engagement volontaire et solidaire à l'international. France Volontaires décline sa mission d'intérêt général dans les régions françaises au travers du développement de partenariats avec les acteurs régionaux du volontariat.

Elle vise à permettre à des jeunes de manifester leur solidarité avec les populations d'autres pays en s'associant à leurs efforts et en participant, à leur côté et à titre volontaire, à des actions liant développement économique et promotion humaine, et d'en témoigner à leur retour dans leur pays d'origine. France Volontaires affirme en cela sa vocation à promouvoir et développer auprès des jeunes les pratiques de la solidarité.

### **L'Union Nationale des Missions Locales**

Union représentative et fédératrice du réseau des Missions Locales et d'autres organismes d'insertion, l'UNML, association loi 1901 créée en 2003, a une double fonction : représenter le réseau national et être le syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales, des Permanences d'accueil, d'information et d'orientation et d'autres organismes d'insertion.

L'UNML a pour missions en sa qualité d'Union: d'être l'expression et d'assurer la représentation nationale de ses adhérents auprès de leurs différents partenaires, en particulier les pouvoirs publics, nationaux et européens; d'être force de propositions dans la conduite des politiques publiques d'insertion; d'être un centre de ressources au service de ses adhérents; de développer des relations avec des structures aux objets similaires dans d'autres pays; d'animer le réseau national des Missions Locales en organisant son action avec les associations ou unions régionales des Missions Locales. Les adhérents de l'UNML se sont regroupés pour faire valoir, dans une expression collective, leur volonté d'une action globale pour l'insertion des personnes et tout particulièrement des jeunes et d'une action territorialisée s'appuyant sur la volonté des élus locaux, des pouvoirs publics et des acteurs locaux de construire les solutions appropriées.

Depuis 2011, l'UNML est investie dans le champ du Service Civique. Elle porte l'agrément de Service Civique NA-000-17-00108 pour le compte du réseau des Missions Locales.

### **L'Agence du Service Civique**

L'Agence du Service Civique est un groupement d'intérêt public (GIP) réunissant l'Etat, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, et France Volontaires. Créée en 2010 pour mettre en place et encadrer le Service Civique, l'Agence du Service Civique, sous tutelle du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, est notamment chargée de définir les orientations stratégiques, d'assurer la gestion des agréments et des engagements, de promouvoir et de valoriser le Service Civique, de contrôler et d'évaluer sa mise en œuvre. Elle s'appuie sur les représentants de l'État dans les régions et les départements, ainsi que sur le réseau des correspondants à l'étranger de l'association France Volontaires. Elle est structurée autour d'un Conseil d'Administration et d'un Comité Stratégique. Les organismes qui souhaitent accueillir des jeunes en mission de Service Civique déposent une demande d'agrément auprès de l'Agence du

JK

Service Civique ou auprès de ses délégués territoriaux, dans les services de l'Etat en régions ou dans les départements, en fonction de leurs champs d'action.

### **Article 1- Objet**

Dans le cadre du développement du Service Civique, France Volontaires, l'Union Nationale des Missions Locales et l'Agence du Service Civique souhaitent promouvoir l'engagement citoyen à l'international, auprès des jeunes qui en sont les plus éloignés. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'agrément NA-000-17-00108 délivré à l'UNML jusqu'au 9 juillet 2020 et qui autorise la mise en place de l'ensemble des missions décrites dans l'agrément (annexe 1) dans les pays présents dans la liste en annexe (annexe 2).

La présente convention porte sur la mise en place d'une procédure simplifiée de validation des missions de Service Civique à l'international entre les trois signataires que sont France volontaires, l'Union Nationale des Missions Locales et l'Agence du Service Civique.

### **Article 2 – Les missions éligibles à l'international**

L'ensemble des missions portées à l'agrément de l'UNML sont éligibles à l'international (cf. annexe 1).

Elles sont d'une durée de 6 à 9 mois et comprennent systématiquement trois phases :

- Une phase de préparation au départ en France au sein de la Mission Locale ou auprès d'un partenaire de son territoire ;
- Une phase de mission à l'international (cf liste des pays éligibles en annexe 2)
- Une phase de retour en France au sein de la Mission Locale ou auprès d'un partenaire de son territoire au cours de laquelle le volontaire devra témoigner de l'expérience vécue. Cette phase servira également à travailler sur les suites de parcours du volontaire.

Les missions se basent sur des partenariats existants avec une structure d'accueil à l'étranger.

### **Article 3 – La procédure simplifiée de validation des missions**

La validation des missions de Service Civique à l'international comporte plusieurs étapes (cf. annexe 4 « Fiche n°2bis : Faire valider sa mission à l'international »):

- Dès lors qu'une structure bénéficiaire de l'agrément de l'UNML a un projet de Service Civique à l'international elle en informe l'UNML.
- L'UNML lui transmet la fiche « proposition de mission à l'international » (cf annexe 3).
- La structure la renvoie alors dûment complétée à France Volontaires (pour l'international) ou à l'ASC (pour l'Europe) ainsi qu'à l'UNML.
- France Volontaires émet un avis consultatif sur le contenu du projet ainsi que sur la capacité d'accueil du partenaire à l'international identifié par la structure.
- France Volontaires transmet cet avis à l'Agence du Service Civique pour validation.
- L'Agence du Service Civique confirme ou infirme cet avis et transmet cette information à France Volontaires et à l'UNML qui centralise les réponses.
- L'UNML valide la publication de l'offre de mission sur le site de l'ASC
- La structure passe alors à l'identification du volontaire puis à la signature du contrat d'engagement en Service Civique avec le volontaire.

*JB SM*

## **Article 4 – Les engagements des cosignataires**

### **Pour l'UNML**

- Informer et inciter son réseau à promouvoir des missions à l'international auprès des jeunes les plus éloignés de ces opportunités
- Sensibiliser son réseau aux particularités inhérentes aux missions de Service Civique à l'international.

### **Pour France Volontaires**

- Conseiller les structures bénéficiaires de l'agrément de l'UNML dans l'élaboration de leur projet de mission de Service Civique à l'international
- Informer les structures bénéficiaires de l'agrément de l'UNML des obligations inhérentes aux missions à l'international (partenariat, visa, vaccin, informations aux autorités consulaires, assurance, préparation au départ, etc.)
- Emettre un avis sur le projet de mission finalisé auprès de l'Agence du Service Civique dans les pays où France Volontaires est représentée
- Emettre des recommandations au cours de la mission à l'UNML
- Mobiliser le réseau des Espace Volontariats dans l'accompagnement de la qualité de l'accueil de volontaires par les organismes partenaires.

### **Pour l'Agence du Service Civique**

- Autoriser la mise en place de cette procédure simplifiée
- Examiner la capacité d'accueil des partenaires à l'étranger dans les pays hors zone France Volontaires
- Valider le projet de mission sur la base de l'avis émis par France Volontaires
- Informer l'UNML et France Volontaires de la validation des missions

Signaler toute situation problématique dont elle aurait connaissance.

## **Article 5 – Durée de la convention**

La présente convention est valable jusqu'au juillet 2020, date d'échéance de l'agrément NA-000-17-00108 délivré à l'UNML par l'Agence du Service Civique.

## **Article 8 : Suivi du partenariat**

Le suivi du projet donnera lieu à des échanges réguliers. Au terme de l'agrément, l'Agence du Service Civique, France Volontaires et l'UNML feront un bilan des travaux menés sur l'année et les perspectives que ceux-ci auront ouvertes. Ce bilan donnera lieu à une rencontre entre les trois parties.

**Article 6- Clause de résiliation.**

En cas de non-exécution des engagements par l'une des parties, les autres parties pourront demander la résiliation de la présente convention de partenariat sept jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention sera résiliée de plein droit dans les cas où par suite d'une modification législative ou réglementaire, l'une ou l'autre des parties serait dans l'impossibilité de mettre en œuvre la présente convention.

Fait le 10 juillet 2017, à Paris

Pour France Volontaires,  
**Le Délégué Général**

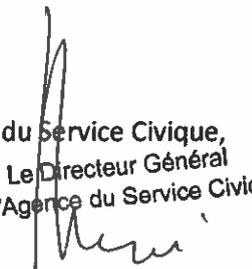


**Jean-Daniel BALME**

Pour l'Union Nationale des Missions Locales,

**Serge KROICHVILI**  
Délégué Général

Pour l'Agence du Service Civique,  
Le Directeur Général  
de l'Agence du Service Civique



**Ludovic ABIVEN**

## **Annexes**

1. Listes des missions
2. Liste des pays
3. Fiche « Proposition d'offre de mission de Service Civique à l'international »
4. Fiche « n°2bis Faire valider sa mission à l'international »

## ANNEXE 1

### Liste des missions de Service Civique de l'Agrément UNLM n°NA-000-17-00108

Thème	Intitulé
Solidarité	Faciliter le lien entre les jeunes et la Mission Locale.
Solidarité	Créer du lien entre les générations.
Solidarité	Favoriser la mixité sociale.
Solidarité	Encourager la mobilité des jeunes.
Solidarité	Encourager la mobilité internationale.
Solidarité	Rendre le sport accessible aux personnes en situation de handicap.
Solidarité	Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.
Santé	Favoriser l'accès à la santé pour tous.
Santé	Encourager le "manger-bouger".
Education pour tous	Lutter contre la fracture numérique.
Education pour tous	Faciliter l'acquisition des savoirs de base utiles à la vie quotidienne.
Education pour tous	Promouvoir l'égalité des chances.
Culture et loisirs	Favoriser l'accès à la culture.
Environnement	Sensibiliser à la préservation de l'environnement et aux gestes éco-citoyens.
Mémoire et citoyenneté	Encourager l'expression des jeunes.
Mémoire et citoyenneté	Encourager l'engagement citoyen des jeunes.
Mémoire et citoyenneté	Transmettre la mémoire et l'histoire du territoire.
Mémoire et citoyenneté	Encourager la participation citoyenne dans les quartiers.
Mémoire et citoyenneté	Encourager la participation citoyenne en milieu rural.
Intervention d'urgence	Soutenir les populations victimes de catastrophes naturelles.

## ANNEXE 2

### Liste de pays éligibles aux missions de Service Civique à l'international portées par l'UNML

#### Europe (pays membres de l'UE + Suisse)

Allemagne	Italie
Autriche	Lettonie
Belgique	Lituanie
Bulgarie	Luxembourg
Chypre	Malte
Croatie	Pays-Bas
Danemark	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	République tchèque
Finlande	Roumanie
France	Royaume-Uni
Grèce	Slovaquie
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède

#### International (zone France Volontaires)

Bénin	Liban
Burkina Faso	Madagascar
Cambodge	Maroc
Cameroun	Mauritanie
Congo Brazza	Pérou
Côte d'Ivoire	Philippines
Equateur	République Démocratique du Congo
Ghana	Sénégal
Guinée Conakry	Tchad
Haïti	Togo
Inde	Tunisie
Laos	Vietnam

TMS SK

## Proposition d'offre de mission de Service Civique à l'international

### ANNEXE 3

**Agrément UNML : NA-000-17-00108**

Référent Mission locale:

Coordonnées :

Nom de la structure :

**INTITULE DE LA MISSION :**

**Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission :**

**Durée totale de la mission : mois**

**Dont durée à l'étranger : mois**

**Date de démarrage de la mission (prévisionnelle) :**

**Lieu d'exercice de la Mission :**

**Pays :**

**Nom de L'organisme d'accueil :**

**Statut :**

**Adresse :**

**Contact de l'accompagnateur désigné :**

**Nom :**

**Fonction :**

**Tel :**

**Mail :**

**Nombre de postes proposés sur cette mission :**

---

## Proposition d'offre de mission de Service Civique à l'international

---

**Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? A quel objectif d'intérêt général de la mission répond-elle ?**

**Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) en France et à l'étranger ?**

**En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?**

**Quels seront les moyens mobilisés pour la réalisation de la mission ?**

Prise en charge du transport :  
Prise en charge de l'hébergement à l'étranger :  
Prise en charge et type de visa :  
Couverture sociale et assurance rapatriement :  
Prise en charge du lieu d'hébergement :

---

## Proposition d'offre de mission de Service Civique à l'international

---

### Espace à remplir par France Volontaires et l'Agence du Service Civique

**Avis (projet et partenaire)**

France Volontaires (international)    ou    Agence du Service Civique (Europe)

**Avis final de l'Agence du Service Civique**

**ANNEXE 4**

**Fiche n°2bis : Faire valider sa mission à l'international**

Le circuit de validation obligatoire pour l'ensemble des Missions Locales est le suivant :

(le non respect du circuit engage la responsabilité de la ML)

**Proposer une mission à l'international**

Contactez l'UNML par téléphone au 01.75.43.32.32 ou via [service-civique@unml.fr](mailto:service-civique@unml.fr) pour un premier échange. L'UNML vous transférera par mail la fiche de mission à l'international.

**Envoyer la fiche « proposition d'offre de mission de SC à l'international » à France Volontaires, à l'ASC et l'UNML**

Une fois dûment complétée, cette fiche est à renvoyer à [marie-louise.peixinho@france-volontaires.org](mailto:marie-louise.peixinho@france-volontaires.org) (pour l'international), ou à [anne-laure.barres@service-civique.gouv.fr](mailto:anne-laure.barres@service-civique.gouv.fr) (pour l'Europe) et [service-civique@unml.info](mailto:service-civique@unml.info).



**La mission nécessite des modifications**

France Volontaires reprend contact avec vous afin de vous aider à **modifier le contenu de la mission**. Une fois la mission revue, l'offre suit à nouveau le même circuit de validation.

Si l'avis est défavorable du fait de l'impossibilité de la structure à accueillir des volontaires, la mission est rejetée.

**Avis défavorable**



**Votre mission est examinée par France Volontaires**

La mission est alors examinée par France Volontaires qui vérifie tant le contenu que la capacité d'accueil du partenaire à l'étranger. Sur cette base, France Volontaires émet un avis consultatif (favorable ou défavorable).

**Avis favorable**



**Votre mission est maintenant validée**

L'UNML vous informe de la validation de votre mission et de sa publication. Vous pouvez passer directement à l'identification des

**France Volontaires transmet cet avis à l'Agence du Service Civique**

Sur la base de cet avis, l'Agence donne validation de la mission. Elle transmet cette validation à l'UNML.

avez des problèmes techniques ? Vous avez contacté Corentin POIRIER ou Julie ERCEA

ou par téléphone au 01.75.43.32.32